



## Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Mod 2.0

Réservé au Moniteu belge



TRIBUNAL DE COMMERCE

Dénomination : BAGELS BAR

Forme juridique: SOCIETE EN NOM COLLECTIF

Siège: Rue d'Horlebecq 2

7090 Steenkerque

N° d'entreprise: 0505.784.724

Objet de l'acte : LIQUIDATION ET CLOTURE DE LIQUIDATION

Texte:

IL'assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/15 a réuni Monsieur NOTARRIGO Michel let Monsieur MORETTI Carmine représentant à eux deux, la totalité des parts de BAGELS BAR ISNC.

A l'unanimité, considèrent que BAGELS BAR SNC n'a pas pu prendre l'élan quí était prévu. A l'unanimité, considèrent leurs obligations remplies.

A l'unanimité, les associés susnommés, décident la dissolution et la clôture volontaire de BAGELS BAR SNC et la fixe au31/12/2015.

ils endossent solidairement les dettes et échéances éventuelles encore à parvenir. Les livres comptables seront conservés au minimum 5 ans au domícile de Monsieur NOTARRIGO Michel, rue d'Horlebecq, 2 à 7090 Steenkerque.

Fait et signé, le 31/12/2015.

INOTARRIGO Michel, gérant MORETTI Carmine, gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/12/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la demière page du volet B:

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant

pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature